Contes et Nouvelles

La Reine des Champs

— Voici la Reine des champs! Voici la sorcière!! répétèrent tout à coup des voix effarées dans le coquet village de X...

A ces cris, vingt paysannes de tout âge se montrèrent, agitées, sur les seuils; puis on entendit le rappel des enfants.

— Eudoxie! Jacques! allons, rentrez et vite... Prosper! Louis! tout de suite ici, et toi, Joseph, mauvais drôle, veux-tu venir?... Attends, Rosalie! si j'y vais!...

D'autres voix lançaient dix noms à toute volée : Colin, Caroline, Pierre, Charlotte, Célestin! etc., etc...

Les pères ne disaient mot, mais ils tiraient copieusement les oreilles, et plus d'un gamin braillait.

Evidemment, il y avait quelque chose pour que le petit village, tout à l'heure endormi, secouât aussi brusquement sa torpeur naturelle.

Tout-à-coup, en effet, on vit paraître, au détour de la route, vers les premières maisons, un être funambulesque et monstrueux.

Ce n'était d'abord qu'un tas de loques multicolores, qui se mouvait par saccades désespérées : sous ce fouillis, on devinait des organes et des membres, mal reliés entre eux. Les deux jambes, minces comme des baguettes, choquaient par leur inégalité. Déjeté, le tronc s'inclinait à gauche, laissant à découvert une hanche qui s'aiguisait en promontoire, tandis que de l'autre côté surplombait une épaule outrageusement chargée de gibosités abruptes. Par un effort naturel, la tête, cherchant l'équilibre, se dressait sur la verticale de la hanche. Pas de ventre, une autre bosse pour poitrine. Deux bras infinis comme des tentacules, avec lesquels le phénomène eût pu ramasser une aumône sans se baisser. Un bâton, dans l'une des mains, soutenait l'édifice...

L'ensemble tourmenté, noueux, tordu, plein de creux et de saillies, donnait l'impression d'un ire-bouchon à pattes. Pour couronner le tout, une tête oblongue, semée par régions, de cheveux rares et durs. La bouche, allant d'une oreille à l'autre, souriait involontairement et sans cesse de façon irritante à la longue. Sous ce lugubre et éternel rictus de clown, fuyait un menton épouvanté et au-dessus du nez, une verrue s'écrasant sur des joues mollasses, ajoutait, s'il se peut, au ridicule de cette créature lamentable.

— Voici la sorcière! Voici la « Reine des champs »!! répétaient à l'autre bout du village, les échos à demi éteints de la frayeur villageoise ; car c'était un effroi terrible que répandait la pauvresse en passant péniblement sur le chemin.

D'abord, on la disait sorcière. Comment en douter, d'ailleurs? Ne fallait-il pas la protection du diable pour trouver le moyen de vivre avec un corps ainsi fait?? Plus d'un soutenait même, avoir vu du feu dans ses guenilles... Celui-ci affirmait que, chaque nuit du vendredi au samedi, on la rencontrait marchant par grandes enjambées au-dessus du sol avec un balai pour monture!!

Enfin, ce que ne paraissait faire aucun doute à dix lieues à l'entour, c'est qu'elle volait des enfants pour les tuer et pour se servir de leur sang dans ses invocations à Satan!... Et l'on citait des noms : la fille à Oscar Kasibio avait été enlevée, et le petit garçon à Jean Quiquibiau, disparu aussi un beau matin que la sorcière était passée par là.

Les gens qui ne croient à rien avaient bien le front de dire que la petite Kasibio et le petit Quiquibiau pouvaient avoir été mis à mal par leurs propres parents, mais il suffisait de suivre la Reine des champs pour se convaincre qu'elle recherchait les petits enfants avec une redoutable ténacité.

Comme pour corroborer ce dire, un galopin malpropre et charmant se montra dans la troisième maison du village.

Poussé par le désir impérieux de voir la sorcière, puisqu'on le lui défendait, le polisson, une méchante tartine aux dents, glissait sa tête curieuse par la porte entre-bâillée.

La loqueteuse s'arrêta brusquement. Il fallait que la vue du marmot fut bien douce pour cette misère, car une flamme s'alluma sous sa paupière, une flamme divine. L'œil ordinairement à demi clos se révéla profond, limpide, féminin et plein de caresse... Le monstre était bien une femme! Mais soudain une voix se fit entendre :

— Passe ton chemin, sorcière! passe ton chemin, Satan! ou prends garde...

Le petit empochait une taloche et disparaissait en même temps.

Poussant un soupir, la mendiante balança ses bosses d'avant en arrière, souleva la trique qui lui servait d'appui, se dordit des talons à la nuque et lança une jambe en avant. Elle venait de faire un pas. Un second effort, un second pas. Ses yeux se baissèrent ; elle retomba dans sa hideur atroce.

⊠ ⊠

Mai commençait. Le ciel était tout azur, la terre tout parfum! Jamais printemps n'avait étalé plus d'élégance et plus de promesses. Partout des bourgeons qui craquaient. On sentait la vie passer, ardente, dans l'espace. Fleurs, oiseaux, insectes bruissaient, voletaient de tous côtés. La chaleur devenait intense et joyeuse.

Les douze coups de midi sonnèrent paresseusement au clocher du petit village. La Reine des champs continuait péniblement sa marche. Elle arriva exténuée, à la porte du presbytère. Le bon vieux curé, une fois par semaine, lui donnait une pièce blanche, un pain et quelques restes. Comme elle allait sonner, la porte s'ouvrit et la Mariette, la servante, sortit, tenant une fillette de six ans par la main. Evidemment, poussée par quelque force intérieure, la misérable étendit les bras vers l'enfant et son œil s'alluma de nouveau.

— Eh bien! Qu'est-ce que c'est? cria la bonne du curé, en reculant avec effroi, pendant que la gamine se cachait.

Encore une fois, la gueuse s'éteignit, pour ainsi dire. Son pain, ses dix sous et les restes, elle les prit sans empressement, puis, elle s'en alla plus difficilement encore, comme si elle eût fléchi sous le fardeau de quelque douleur sans nom et atroce.

⊠ ⊠

Vingt pas plus loin, se dressait le portail, presque monumental, d'une belle maison de campagne rarement habitée. La muraille de clôture faisait subitement un demi-cercle rentrant, avec des bancs de pierre de chaque côté de la grille. On pouvait s'asseoir là, sans être vu de la grande route. La Reine des champs allait dépasser cette entrée, quand elle tressaillit.

Une enfant était là, jouant avec des fleurs des prés étalées sur un banc, et faisant un gros bouquet de ses petites mains déjà adroites.

Jamais ange plus beau! de grands yeux d'un bleu sombre, un sourire fin en une bouche rose ; des épaules nues, blanches, grasses à faire rêver. Et par-dessus tout, une jolie cascade de cheveux blonds, à n'en plus finir, qui lui tombaient sur le front, sur la nuque, vers la poitrine.

La pauvresse, à cette vue, étouffa un cri dans sa gorge. Puis, elle resta immobile, figée dans son admiration. Lorsque la petite la verrait, elle s'échapperait comme un oiseau, c'était clair... N'importe... L'œil de la pauvre mendiante, tout grand, plein de lumière, chargé d'effluves, s'appesantit sur le visage divin de cette enfant.

Celle-ci jouait toujours sans regarder. Un désir immense, irrésistible, furieux, se manifesta chez la loqueteuse. Enfin, elle n'y tint plus. Promenant autour d'elle un regard défiant et jaloux, elle constata que la route était bien déserte. Rien, ni personne qui put la troubler. Ce qu'il y eut de joie sur ce front! Mais voici que, juste en ce moment, la fillette l'aperçut, poussa un grand cri et voulut se sauver en appelant au secours.

La malheureuse, alors, lâchant son bâton, tomba désespérément à genoux ; puis elle eut un regard si douloureux, si suppliant et si sémaphique à la fois que, surprise et conquise, la petite faiseuse de bouquets soupçonna quelque chose d'inconnu et resta.

La Reine des champs, éperdue, adressa au ciel un hommage muet de reconnaissance et, se plongeant dans une extase sans bornes, elle sembla vivre alors de la vue de l'enfant.

Malheureusement, il n'est pas d'ivresse qui ne demande à être complétée par une ivresse plus grande.

La petite fille regardait la bossue de temps à autre. Celle-ci se traîna sur les mains pour se rapprocher d'elle. Il y avait une telle douceur dans le regard de la loqueteuse que, ses yeux lui faisaient maintenant une beauté derrière laquelle disparaissaient toutes ses laideurs et qui rassurait l'enfant.

— Comment vous appelez-vous? demanda la sorcière à l'enfant.

— Paulette.

La pauvresse parut hésiter, puis prendre un grand parti.

— Eh bien! Paulette, reprit-elle, voulez-vous me faire la charité?

— Oui, pardi, dit l'enfant ; mais, je n'ai pas de sous.

Une larme coula sur la joue de la sorcière.

— Ce n'est pas de cette charité que j'ai besoin, répondit la mendiante.

Paulette ne comprenant pas qu'on pût faire la charité autrement qu'avec de l'argent, garda le silence ; alors la pauvresse se rapprocha encore, et, adoucissant sa voix autant que ses yeux, elle reprit :

— Voulez-vous m'embrasser? Embrasser la pauvre mendiante que les mauvaises gens nomment la sorcière... la Reine des Champs!

Son ton craintif, l'effort qu'elle fit pour oser dire cela, aurait attendri un sauvage.

Néanmoins, la petite Paulette recula, pleine de terreur. Des sanglots éclatèrent dans la gorge de la mendiante. Interdite, Paulette ne savait guère si elle n'allait pas pleurer aussi.

La sorcière s'en aperçut, fit un effort et parvint à se contenir.

Je ne sais pas comment vous dire ça, ma petite amie, et, pourtant il faut que je le dise : il n'y a rien au monde qui soit plus beau que les enfants... que vous... ô Paulette! Je donnerais ma vie pour que vous m'embrassiez. Ah! il y a longtemps que cette pensée m'est venue... vous ne comprenez peut-être pas? Personne, jamais ne m'a donné un baiser... Personne!!

Je me suis figurée que je tomberais de joie si je voyais, tendus vers moi, les deux bras d'un enfant, si je recevais un baiser de sa petite bouche. Je ne suis pas vieille, je suis affreuse et voilà tout ; et, j'ai un grand cœur... voilà mon défaut. Si on m'apprenait comment on devient mère... avoir un enfant... oh! je deviendrais folle!!

⊠ ⊠

Paulette, ébahie, regardait la pauvresse sans se rendre compte de ce qu'elle entendait, mais, une émotion singulière la troublait, et, dans ses beaux yeux, se lisait déjà une grande pitié.

— Je me voudrais pas mourir sans avoir embrassé un enfant, reprit la trop deshéritée avec une étrange chaleur. Ce doit être délicieux! Quelque chose comme le paradis!! C'est pour cela que je cours après les petits enfants.

Les méchants racontent que c'est pour les tuer, parce que je suis sorcière. Ah! si j'étais sorcière, je voudrais que les bois, les routes, que le monde, enfin! fût rempli d'enfants. Si j'étais sorcière, ô ma Paulette, rien que pour te remercier de m'avoir écoutée, je te ferais reine!

Embrasse-moi, je t'en supplie. Embrasse-moi!! Ne me regarde pas, mais, embrasse-moi!!

Elle tendait les bras vers l'enfant. Dans ses yeux célestes, il y avait tant de supplications, que Paulette vaincue, s'approcha d'elle. Quel contraste entre cette figure d'enfant et cette face abominable. Cependant, la petite avança son frais visage et lui effleura, le front, de ses lèvres.

La mendiante, alors, toute frissonnante de joie, enveloppa Paulette de ses grands bras, et, la poitrine prête à éclater, la couvrit à son tour de baisers.

Au même instant, la pauvre Reine des champs entendit siffler l'air, autour d'elle, entrevit un éclair, reçut un choc effroyable et tomba, la tête ensanglantée, sur le sol, pendant que le père de Paulette, Monsieur de Roncourt, prenait sa fille et l'emportait en lui essuyant le front, comme s'il eût voulu effacer une souillure.

Quelques heures plus tard, sur la grande route encore tiède, tandis que, là-bas, tout au bout de la campagne infinie, le soleil descendait lentement dans un océan d'or, la pauvre Reine des champs, le front ouvert, l'œil tuméfié, du sang aux mains et à la face, s'en allait, tournant le dos au village...

⊠ ⊠

Que s'était-il donc passé??

Le père de Paulette avait ameuté tout le village. On s'était rué sur la malheureuse sorcière. Un peu plus, on l'eût écharpée.

Mais, elle, elle ne se souvenait de rien. Sa douleur, elle ne la sentait pas. La seule chose qui restait dans sa mémoire, c'était la caresse de ces douces lèvres d'enfant.

Un tel souvenir mettait une fraîcheur à sa blessure. Ce baiser semblait voltiger autour d'elle et chanter mille douces musiques à son oreille ravie. Et, elle s'en allait en proie à son extase et à sa fièvre radieuse.

Quand le soleil fut couché, la pauvre « Reine des champs » s'arrêta, s'étendit près d'un champ, sur le bord d'un chemin, regarda les étoiles, devina tout l'amour maternel, songea au baiser de Paulette de Roncourt et mourut idéalement heureuse.

Albert SAUTTEAU.

MALADIES DES VOIES URINAIRES

Consultation et ouvrage gratuits

Les maladies des voies urinaires sont devenues très fréquentes depuis la mobilisation qui a arraché le peuple à ses foyers. Dans les grandes cités ouvrières, dans les villes de luxe et de plaisirs, il est peu d'hommes qui y échappent et il en est beaucoup qui les subissent à plusieurs reprises. Le mal est parfois bénin, il dure très peu de temps et disparaît sans laisser de traces appréciables. C'est là l'immense danger de ces maladies, car, neuf fois sur dix, elle subsistent à l'état latent pendant un très grand nombre d'années, amenant les plus graves complications dans l'organisme.

De plus, ces affections, même atténuées et presque invisibles, conservent leur caractère éminemment contagieux. A quels signes reconnaître leur persistance? C'est ce qu'indique d'une façon très claire le Traité explicatif du docteur Bertray, un des spécialistes les plus réputés de Paris.

Tout homme qui a une maladie des voies urinaires, si légère qu'elle ait été, si bien guérie qu'elle paraisse, si lointaine qu'en soit l'origine, doit demander cet ouvrage, il sera édifié sur son cas. Cette sage recommandation s'adresse principalement à ceux qui désireraient contracter mariage. Ils éviteront ainsi bien des malheurs.

Quant à la syphilis, cette maladie est aussi excessivement fréquente et très mal connue du public. La plupart du temps, elle est ignorée ou confondue avec d'autres affections. Le Traité du docteur Bertray met tout le monde à même de connaître son cas. Que les malheureux qui ont tiré un mauvais numéro à la loterie de l'existence se rassurent. La guérison est à leur portée. Pour toutes ces maladies, il s'agit d'un traitement discret, peu coûteux, facile à suivre et absolument sûr. Ce traitement peut être expédié en gare ou à domicile, sur la demande du malade.

Le Traité explicatif est envoyé gratuitement, sous enveloppe fermée, contre un timbre de 25 centimes, prix de l'affranchissement.

Une consultation gratuite est adressée également en réponse à toute lettre détaillée, avec indication du traitement approprié.

Prière d'adresser toute correspondance à M. le docteur Bertray, professeur libre de clinique des maladies chroniques, 10, rue Frochot, Paris (Visible à son Institut tous les jours, même dimanches et fêtes, de 10 h. à midi et de 3 heures à 7 heures).

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

A. W. E. FRESNES 1712. — Vous obtiendrez tous renseignements et documents utiles au sujet de votre famille, en écrivant au préfet de la Seine, Inspection départementale de l'Assistance publique, à Paris.

J. C. D. — Il est interdit de transporter des corps de militaires dans l'ancienne zone des armées. Or, Lille fait partie de cette zone. Dans ces conditions, vous ne pouvez espérer être autorisé à faire ramener le corps de votre fils de Flers, de l'Orne, à Lille.

UN LECTEUR DU « REVEIL » 226. — Les deux numéros dont il s'agit ne sont pas sortis. Nous ne pouvons tenir compte de votre suggestion. En effet, au dernier tirage, sont sorties 3.800 obligations. Nous ne disposons pas de la place suffisante pour pouvoir insérer, lors de chaque tirage de valeurs à lots, la liste complète de tous les numéros sortis. Si vous vouliez suivre les tirages, il faudrait vous abonner à un journal spécial.

LE BON CHAT R. I. — 1. Le 26 juillet prochain. — 2, 3 et 4. Aucune date n'est encore fixée. Adressez dès maintenant une demande aux directeurs départementaux des administrations intéressées; vous serez ainsi assuré d'être avisé de l'époque à laquelle se tiendront les prochains concours.

A. C. 13 QUI A EU CHAUD EN SYRIE. — 1. Oui. — 2, 2 fr. 85 par jour. — 3. Cette indemnité doit vous être payée par le régiment auquel vous appartenez.

ANTOINE FRISCOT, GALIBOT A LA FOSSE A CAILLOTS. — 1. Oui. — 2. Le montant des versements effectués est remis aux ayants-droit de l'intéressé, après le décès de ce dernier. — 3. Non; elle est plus faible dans le cas du capital réservé. — 4. Oui. — 5. Utilisez notre rubrique spéciale d'annonces; offres et demandes d'emplois.

K. I. GOUY, BULLY. — 1. Oui, pour autant qu'il ne soit pas encore arrivé à expiration. — 2. Oui, s'ils ne contiennent pas de clause contraire. — 3. Non, la loi du 9 mars 1918 n'est pas applicable en l'espèce.

UN LECTEUR DES MYSTERES-DE LA JUNGLE J. D. — Vous serez examiné de nouveau en juillet 1920 par une commission de réforme, à l'hôpital militaire le plus proche de votre résidence. Au cas où vous seriez reconnu apte au service, vous seriez incorporé aussitôt.

UN CABOT DU 54 PAS CONTENT D'HERSIN. — Adressez une réclamation au Ministre de la guerre, direction de l'Intendance, 5e bureau.

N° 40. J'AIME MA TRANQUILLITE. — Comme sinistré, vous avez droit, en vertu de la loi du 4 mars 1920, à une prorogation valable jusqu'au 23 octobre 1921. Faites notifier immédiatement à votre propriétaire, par ministère d'huissier, votre intention de bénéficier de cette prorogation.

NENETTE ET RINTINTIN 295. — La liquidation de votre affaire ne dépend que de la sous-préfecture. C'est donc là qu'il faut encore vous adresser pour faire activer l'examen de votre dossier.

J. 217. B. LENS. — 1. Le temps passé dans la position de réforme temporaire compte comme service. — 2. Non, vous êtes ici asimilé à un civil et il est indispensable de vous munir d'un passeport. — 3. Adressez une demande au sous-préfet en joignant un certificat du Maire et une photographie.

MON CHIEN S'ENNUIE 10. — On n'accorde aucun rappel pour les secours de l'espèce; votre demande n'est donc susceptible d'aucune suite.

A. F. G. 480. — 1. Oui, car, ici, le logement n'est qu'un accessoire du salaire qui doit disparaître avec le salaire lui-même. — 2. Non, car il ne s'agit pas d'une location au sens propre du mot.

D. F. 1869. — 1. C'est inexact. Vous avez droit à 500 francs. Le fait que l'aîné de vos fils était marié n'est pas un obstacle à l'attribution de l'allocation d'ascendant. — 2. A partir du jour où vous avez atteint 60 ans.

Confiserie du Cocorico
37, rue Neuve, LILLE

BONBONS FINS - PAINS D'ÉPICES
Grand Assortiment pour Revendeurs

UN BARBU ENNUYE CLASSE 16. — Ecrivez au commandant du 12e cuirassiers. Si vous n'obteniez pas satisfaction, il faudrait adresser une réclamation au Ministre des pensions, 37, rue de Bellechasse, Paris (7e).

Vve JEANNE. — Voyez les renseignements donnés dans notre numéro du 28 décembre 1919. Vous ne pouvez que vous incliner devant la décision de la commission arbitrale. Vous ne recevrez aucune autre notification. Si vous ne vous exécutez pas, le principal locataire pourrait vous donner congé et vous faire expulser.

UN LECTEUR HELLEMMOIS. — Ecrivez à M. Deraedt, membre de la Chambre de commerce, président du Comité d'organisation, rue de La Bassée, à Lille.

UN ANCIEN COL BLEU. — A quel régiment êtes-vous actuellement affecté? Pour quelle raison avez-vous quitté la marine? Il nous serait nécessaire d'être renseigné sur ces points pour pouvoir vous répondre. Veuillez noter que notre service de renseignements est gratuit.

UN QUI A TOUJOURS SOIF. D. R. 34. — Vous éviterez l'expulsion et l'augmentation de loyer en demandant immédiatement à votre propriétaire, par ministère d'huissier, la prorogation prévue par l'article 56 de la loi du 9 mars 1918. En ce qui concerne le mobilier, la question est plus délicate. A notre avis, le propriétaire doit vous en laisser la disposition, mais, en cas de contestations, il faudrait voir la commission arbitrale.

N° 100. UN PERE ENNUYE. — Vous pouvez réclamer une pension pour la victime. Ecrivez immédiatement au Ministre des pensions, 37, rue de Bellechasse, Paris.

CELUI QUI LIT NINI SOLEIL N° 50 D. S. — Vous ne serez plus tenu d'accomplir du service actif, attendu que votre classe est actuellement libérée; vous serez simplement convoqué plus tard pour accomplir des périodes d'instruction comme réserviste. Veuillez noter : 1. Que nous vous avons déjà répondu dans ce sens; 2. Que notre service est gratuit.

M. D. ANZIN. — Votre mère avait-elle d'autres enfants? Son mari a-t-il laissé d'autres héritiers? Adressez-vous à la Caisse d'où émane le livret, en indiquant votre qualité. Vous devrez fournir un certificat de notoriété à l'appui de votre demande de remboursement.

J. R. 941. GRENAY. — 1. De quelle récompense voulez-vous parler? Est-ce de distinctions au titre civil ou au titre militaire? — 2. C'est à vos parents qu'il appartient d'en réclamer le montant. Qu'ils complètent leur déclaration sur ce point.

MON CHAPEAU EST TROP PETIT R. A. S. T. — Vous pouvez conserver le jardin si vous habitiez la maison avant la guerre et si vous avez demandé la prorogation. — Si vous n'étiez entré dans la maison qu'après le 2 août 1914, le propriétaire pourrait reprendre le jardin; vous auriez la ressource de lui réclamer une indemnité du fait de la fumure.

UN AJOURNE DE LA CLASSE 1917. R. G. A. V. L. N° 2. — Vous n'êtes plus astreint à accomplir du service actif. Vous serez uniquement tenu de faire des périodes d'instruction comme réserviste.

UN SANS PITIÉ DE BRUAY. — 1. Oui, c'est toujours indispensable. — 2 et 3. Rien n'est changé depuis cette date aux dispositions qui régissent la chasse.

29. UN POILU CARVIN. — Il faut qu'elle réclame un certificat au chef du corps où il était affecté pendant la durée de son détachement.

NINA 12. — 1. Non, mais vous pouvez réclamer le secours réservé aux nécessiteux. Le Bureau de bienfaisance local pourrait également vous venir en aide. — 2. Vous devrez quitter dès que vous recevrez congé. — 3. Non.

Crédit National 1920

Obligations 5 0/0 net à lots, émises à 485 Fr.

En raison du grand nombre de souscripteurs, les guichets du

CRÉDIT DU NORD
rue Nationale, 19, à Lille

resteront ouverts sans interruption, de 8 h. 1/2 à 16 heures, les Jeudi 24, Vendredi 25 et SAMEDI 26 JUIN, JOUR DE LA CLOTURE DE LA SOUSCRIPTION.

AUX CONSEILS DE GUERRE

LE « HAUPTMANN » KLAUSA VA ETRE JUGÉ

A l'audience du 2e Conseil de guerre de jeudi, comparaîtra devant les juges, le capitaine boche Klausa, inculpé de vols et pillages commis durant l'occupation dans la région de Lannoy. Une quinzaine de témoins seront entendus.

L'inculpé sera défendu par Me Haurotte.

TROIS POILUS BOUCLES

Les nommés Fernand Zabin, 22 ans, du 3e génie, et Lagneaux Roger, du 33e d'infanterie, inculpés de coups, blessures et vol, ont été arrêtés et incarcérés à la Citadelle; de même que Georges Matigot, inculpé de désertion, qui fut appréhendé rue Lacourbe, à Paris, par les agents de la sûreté.

ZÉPHIRIN SE CONDUISIT BIEN

Le matelot Zéphirin Venteux, du 1er dépôt des équipages de la flotte, à Cherbourg, condamné récemment par le 2e Conseil de guerre pour violences commises le 4 juillet dernier, vient d'être libéré par mesure de bienveillance et renvoyé à son corps, en raison de sa bonne conduite.

LA HERNIE

Bien-être immédiat, soulagement complet, réduction absolue de la tumeur, retour de la santé et des forces, tels sont les avantages assurés et garantis à tous les hernieux par l'usage du merveilleux Appareil Pneumatique et sans Ressort de A. CLAVERIE de Paris.

Aussi toutes les personnes atteintes de hernies et qui souffrent sous la pression brutale et insuffisante des bandages à ressort ordinaires doivent abandonner tout autre mode de contention et n'avoir recours qu'à cet inimitable Appareil, le seul sérieux, scientifique et vraiment perfectionné.

Rappelons que M. A. CLAVERIE, actuellement de passage dans notre contrée, recevra de 9 h. à 4 h. à :

Aire-s.-la-Lys, jeudi 24 juin, Hôtel d'Angleterre.
St-Omer, vendredi 25, Hôtel du Commerce.
Dunkerque, samedi 26, Hôtel du Chapeau Rouge.
Hazebrouck, dimanche 27, Hôtel du Nord.
Béthune, lundi 27, Hôtel de l'Epoque (près la gare).
Arras, mardi 29, Hôtel du Commerce.
Armentières, mercredi 30, Hôtel du Nord et du Comte d'Egmont Réunis.
Tourcoing, jeudi 1er juillet, Hôtel Terminus (Buffet de la Gare).
LILLE, vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4, Hôtel de la Paix, 46, rue de Paris.
Roubaix, lundi 5 et mardi 6, Hôtel de Paris (4, rue de Lille).
Valenciennes, mercredi 7, Hôtel Saint-Jacques, (place Saint-Jean).

« Traité de la Hernie »

Conseils et renseignements gratis et discrètement
A. CLAVERIE, 234, Faub. St-Martin, à Paris.

Corsets réformateurs dissimulant toutes les difformités.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, boulevard Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à

LILLE, 23 juin, Hôtel du Commerce, 15, rue de Béthune.
Cambrai, 24 juin, Hôtel du Mouton-Blanc.
Lens, 25 juin, Hôtel de la Renaissance.
Marchiennes, 26 juin, Hôtel du Grand-Cerf.
Carvin, 27 juin, Hôtel du Cygne, rue de Lille.
Béthune, 28 juin, Hôtel de la Gare.
Boulogne-sur-Mer, 29 juin, de 2 h. à 6 h., et le 30 juin, de 8 h. à 5 h., Hôtel de France.

Brochure franco sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes.

SPORTS

A LA MADELEINE
COURSE CYCLISTE

Mercredi 14 juillet, aura lieu une course cycliste de 60 kilomètres, par des parcours La Madeleine, Armentières, Tourcoing, La Madeleine.

200 francs de prix et nombreuses primes seront attribués aux vainqueurs.

Les engagements sont reçus au siège de la Pédale Madeleinaise, 31, rue du Quai, La Madeleine.

A DORIGNIES
TIR A L'ARC A LA PERCHE

La société Saint-Michel, — tir à l'arc à la perche — informe MM. les tireurs qu'elle donnera le dimanche 27 juin, un grand tir doté de 1.200 fr. de prix, répartis comme suit :

Les 10 premiers abattus, chacun 75 francs; le 11e abattu, 100 fr.; le 12e, 150; le 13e ou dernier abattu, 200 francs.

La mise de chaque tireur est fixée à 10 francs. L'inscription des pelotons se fera à dix heures du matin, chez Dujardin. Le tir commencera à dix heures et demie. Il n'y aura pas d'arrêt à la descente de la perche, afin de permettre aux tireurs étrangers de prendre leurs trains. On fera dix ronds.

Le Président : LACROIX Léon, dit Baracon.

Le Secrétaire : ALLART, père.

A DENAIN

COURSE CYCLISTE DU 14 JUILLET. — Les commerçants de la place de la Mairie, avec le concours de la Municipalité, organisent pour le 14 Juillet, à 9 heures du matin, une course cycliste sur vingt-quatre kilomètres, réservée aux Denaisiens.

Cette épreuve sera dotée de cent francs de prix en espèces, répartis entre les neuf premiers.

Les engagements seront de 1 franc et seront remis aux engagés se présentant au départ.

L'itinéraire sera le suivant : départ de la place de la Mairie, rues de Wavrechain, d'Haveluy, de la Belle-Vue, Gare du Nord, rues de St-Amand, de Villars, place de la Mairie, où huit kilomètres à effectuer trois fois.

L'arrivée sera jugée sur la place de la Mairie.

Les engagements sont reçus chez Hubert Moura, place de la Mairie.

Voilà qui va faire plaisir aux jeunes cyclistes de Denain, qui pourront faire une course d'essai, en attendant le grad-prix cycliste de Denain, qui se disputera le dimanche 25 juillet.

A ROUBAIX
AU NORD-TOURISTE
Excursion cycliste du dimanche 27 juin

Sortie apéritive : la vallée de la Marque; départ du siège social, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix, à 6 heures et demie; itinéraire : boulevard de Paris, le Vélodrome, Hempenpont, Annappes, Ascq, Sainghin, Bouvines; petit déjeuner; retour par Gruson, Baisieux, Petit-Baisieux, Wilems, Sailly, Lannoy.

Retour vers midi; capitaine de route, M. Kiebb. Total de l'excursion, 35 kilomètres; allure accessible à tous.

A CARVIN

CONCOURS DE COQS. — Etablissement Lambiotte Abel, rue de Libercourt, dimanche 27 juin 1920, mise 30 fr., un coq gagnant, un jambon du pays. Tirage au sort à 5 h., mise au parc à 5 h. 30. Les coqs les plus rapprochés par le poids battront ensemble; en dessous de quatre livres non admis. Règlement de grand concours. Armes réglementaires exigées.

A HARNES
FOOTBALL

L'A. S. H. félicite vivement les équipiers d'une commune voisine de leur dévouement au Sport et de leur exactitude. Elle remercie infiniment les dirigeants de cette Société pour leur bonne organisation et le foi dans la parole donnée. Elle cite comme exemple le forfait du 20 Juin où, après lui avoir fait faire des préparatifs de toutes sortes, l'« équipe du Foyer » brilla par son absence : par peur de la pluie.

A BETHUNE
SOCIETE COLOMBOPHILE «LES ECLAIREURS»

La société, dont le siège est 22, Place Marmottan, a organisé plusieurs séries de concours, dont voici la première :

27 juin, Survillers, mise en paniers vendredi 25 juin. — 4 juillet, Survillers, mise en paniers, le 2 juille. — 11 juillet, mise en paniers le 9 juillet. — 14 juillet, Survillers, mise en paniers le 12 juillet.

Pour chacune de ces journées, mise en paniers de 5 à 8 heures du soir.

Ce concours se fera avec les jeunes. Les prix accordés par la ville de Béthune y seront joués entre les amateurs Béthunois.

La date des autres concours de la saison sera fixée lors de la prochaine réunion de la société.

Entraînements (Jeunes). — 27 juin, Arras, mise en paniers le 26. — 30 juin, Brias, le 29. — 4 juillet, Doullens, le 3. — 7 juillet, Longueau, le 6 dans l'après-midi.

Ces dates seront strictement respectées.

BOURSE DE LILLE

DU 22 JUIN 1920

CHARBONNAGES	Cours précéd.	Cours du Jour
Albi (action 100 t. p.)	615 ..	625 ..
Aniche (le 1/240 de denier)	3915 ..	4100 ..
Anzin (le 1/100 de denier)	11800 ..	12100 ..
Béthune (Bully-Grenay) (part)	11950 ..	12000 ..
— (cinquantième de part)	254 ..	251 ..
Bruay (action)	2930 ..	2950 ..
— (dixième)	329 ..	329 ..
Carvin (action 100 t. p.)	982 ..	975 ..
Clarence (action 250 t. p.)	595 ..	595 ..
Courrières (action 100 t. p.)	2543 ..	2575 ..
Crespin-Nord, émis 1905, tit. verts	275 ..	278 ..
Douchy (action 200 t. p.)	1521 ..	1560 ..
Dourges	659 ..	660 ..
Escarpelle (action 100 t. p.)	1100 ..	1145 ..
Ferfay (action 125 t. p.)	1340 ..	1370 ..
Flines-lez-Raches (action 100 t. p.)	171 ..	175 ..
Gouy-Servins (action 500 t. p.)	.....	.....
Lens (action)	1795 ..	1714 ..
— (dixième)	186 ..	184 ..
Liévin (dixième)	4350 ..	4400 ..
— (trois centième)	165 ..	167 ..
Ligny-lez-Aire (action 500 t. p.)	1550 ..	1550 ..
Marles 30 % (part d'ingénieur)	4675 ..	4790 ..
— 70 % (Société Rainbeaux)	7595 ..	7350 ..
— 70 % (vingtième)	392 ..	390 ..
Meurchin (action 100 t. p.)	1950 ..	1970 ..
Nord d'Alais (action 200 t. p.)	114 ..	115 ..
Ostricourt (action 50 t. p.)	810 ..	845 ..
Thivencelles (Soc. ano.) act. 500 t. p.	3500 ..	3550 ..
Vendin-lez-Béthune (act. de jouiss.)	390 ..	399 50
Vicoigne et Nœux (action)	3800 ..	3870 ..
— (dixième)	395 ..	395 ..

VALEURS PÉTROLIFÈRES	Cours précéd	Cours du Jour
Bordeni (action 500 t. p)	490 ..	512 ..
— (part de fondateur)	801 ..	845 ..
Dabrowa (action 500 t. p.)	999 ..	1230 ..
— (part de fondateur)	20780.	21800.
Grabownika (action 500 t. p.)	1150 ..	1220 ..
— (part de fondateur)	2090 ..	2090 ..
Karpathes (action 100-10 remb.)	1140 ..	1174 ..
do (part de fondateur)	13300.	13950 ..
Polana (action 500 t. p.)	500 ..	700 ..
— (part de fondateur)	605 ..	790 ..
Potok (action 500. t p.)	750 ..	735 ..
Wankowa (action 500 t. p.)	1080 ..	1100 ..
— (part de fondateur)	585 ..	585 ..

BANQUES & VALEURS DIVERSES	Cours précéd.	Cours du Jour
Crédit du Nord (action 500-125 p.)	1145 ..	....
Aciéries de France (action 500 t. p.)	1040 ..	1075 ..
Chantiers de France (act. 500 t. p.)	.... ..	805 ..
Donain et Anzin (action 500 t. p.)	3010 ..	3250 ..
Etablissements Arbel (act. 500 t. p.)	1160 ..	1160 ..
Fives-Lille (action 500 t. p.)	1995 ..	1930 ..
Senelle-Maubeuge (act. 500 t. p.)	2155 ..	2585 ..
Lille-Bonnières (act. ord. 500 t. p.)	2700 ..	....
Margarinerie Béthune (act. 100 t. p.)	240 ..	240 ..
Etablisse. Kuhlmann (act. 250 t. p.)	1320 ..	1320 ..
La Lucette (action 100 t. p.)	310 ..	....
Soc. Ind. de Verrerie (act. 500 t. p.)	1150 ..	1210 ..
Cie Ind. de Mate de tr. (act. 500 t.p.) (nos 22001 à 40.000)	649 ..	659 ..

Le gérant : Emile GEST.
Imprimerie du Réveil du Nord

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — N° 82

Nini-Soleil

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par **ELY MONTCLERC**

Ils est restés ensemble longtemps, jusqu'à ce que tu revienne.

Quand l'auto a corné, alors il m'a embrassé le monsieur, oh! très fort, et puis il est parti et il a encore pleuré. Pas comme moi quand tu me grondes, lui il pleurait tout doucement je l'ai vu, il a tourné la tête et il a essuyé ses yeux!

— Dors petit bavard... tu me raconte